

L'ORGANISATION

L'équipe est composée de 10 à 13 salariés en insertion. Elle est dirigée et accompagnée par un Encadrant Technique d'Insertion du maraîchage et une Conseillère en Insertion Professionnelle.

La Conseillère en Insertion Professionnelle accompagne individuellement les salariés en insertion dans la mise en œuvre d'un projet professionnel. Elle les aide à lever les freins à l'emploi (confiance en soi, santé, logement, mobilité...). L'encadrant technique coordonne les activités de production du jardin et participe aux objectifs de développement personnel de chaque salarié en insertion. Au Jardin des Restos du Cœur de Graulhet, nous employons nos ressources à développer des savoir-faire (respect des règles de sécurité, gestes et postures) et des savoir-être. (ponctualité, autonomie, prise d'initiatives, responsabilités, communication) pour faciliter par la suite une intégration dans le monde du travail.

LE SITE ET SES CULTURES

Le Jardin des Restos du Cœur de Graulhet est installé sur une parcelle de 3,4 ha mise à disposition par la Commune. L'activité de maraîchage est fondée sur un principe d'agriculture durable utilisant le moins possible d'intrants chimiques. La production du Jardin permet d'approvisionner les centres de distribution des Restos du Cœur avoisinants en légumes frais, pendant toute l'année. L'activité maraîchère est composée de tâches variées qui permettent de développer des compétences transversales. En fin de contrat, les salariés en insertion s'orientent vers différents secteurs économiques.

CHANTIER D'INSERTION LE JARDIN DES RESTOS DU COEUR LA PRADE - 81300 GRAULHET

Anne KERGUENO
Conseillère en Insertion Professionnelle
06 28 25 94 61

Quentin FRANSORET
Encadrant Technique
05 63 34 93 22

✉ ad81.jardin.g2@restosducoeur.org
🌐 ad81.restosducoeur.org



JARDIN DES RESTOS DU COEUR DE GRAULHET : PARTENAIRE DE VOTRE RECRUTEMENT



Cofinancé par
l'Union européenne
LE FSE+ soutient les Jardins
des Restos du Cœur



LA MISSION PRINCIPALE

Dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique, le chantier d'insertion le Jardin des Restos du Cœur de Graulhet, recrute et accompagne des personnes sans emploi rencontrant des difficultés professionnelles, économiques, sociales ou familiales.

Les salariés exercent le métier d'aide maraîcher, support de travail favorisant une (re)mobilisation personnelle et professionnelle. Notre objectif est d'aider les salariés à trouver un emploi ou une formation, à leur sortie du chantier. Le Jardin des Restos du Cœur assure un encadrement technique et un accompagnement socio-professionnel individuel.



LES PERSONNES ACCUEILLIES

Depuis 1998, près de 300 personnes ont été employées en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion), 26 heures par semaine, pour des périodes allant de quatre mois à un an. Ces personnes sont âgées de 18 à 64 ans, avec des parcours de vie divers et des compétences très variées.

COMMENT LE JARDIN DES RESTOS DU CŒUR PEUT-IL RÉPONDRE À VOS BESOINS DE RECRUTEMENTS ?

Nous aidons votre entreprise à recruter, en vous présentant des candidats adaptés à vos besoins. Un dialogue préalable nous permet de bien comprendre vos critères de recrutement. Ainsi, nous vous proposons une personne dont le savoir-être a été vérifié en situation réelle dans un cadre de travail. Notre appréciation porte sur les compétences, la ponctualité de la personne, son assiduité, ou sa capacité à communiquer.

Pendant la période d'accompagnement, notre équipe encadrante développe une connaissance approfondie de chaque salarié.

Au terme du contrat d'insertion, nous connaissons les comportements au travail, les contraintes personnelles et les points forts de chaque personne que nous avons accompagnée. Cette connaissance et ce rapport humain bien établi nous permettent de mieux orienter la personne vers un emploi durable.



QU'EST-CE QU'UNE PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PMSMP) ?

En accord avec l'employeur, ce dispositif est prescrit par les Jardins des Restos du Cœur. Il permet au bénéficiaire de se confronter à des situations réelles pour découvrir un métier ou un secteur d'activité, confirmer un projet professionnel ou entamer une démarche pour postuler à un emploi. Le bénéfice des PMSMP est ouvert à tous les salariés en insertion pour des périodes d'une semaine à un mois.

LA FORMULE EST SOUPLE POUR L'EMPLOYEUR

Pendant la PMSMP, le bénéficiaire n'est pas l'employé de l'entreprise d'accueil et il n'est donc pas rémunéré par celle-ci.

AUTRES AVANTAGES

L'employeur peut mettre un terme à la PMSMP sans préavis.

Lors d'un arrêt maladie ou un accident de travail, le salarié en insertion bénéficiant d'une PMSMP continue d'être couvert par le Jardin des Restos du Cœur. Le contrat de travail n'est pas suspendu pendant cette période.